TRAVAUX DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE

Édités par Jacques Dubey et Hubert Stöckli

432

CAMILLA JACQUEMOUD

Les initiants et leur volonté

La notion de volonté des initiants et la délimitation de son influence sur le processus d'initiative populaire

Sommaire

Avant-propos			
So	mmaire	XI	
Ta	ble des matières	XV	
Ta	Table des abréviationsXXXVI		
BibliographieXLIX			
I.	Doctrine	XLIX	
II.	Documents officiels	XCIII	
III.	Divers	CVII	
Int	roduction	1	
I.	L'objet et son intérêt	1	
II.	La méthode et les délimitations	6	
III.	Le plan	9	
	emière partie : Le statut des initiants dans l'exe		
du	droit d'initiative populaire	11	
Cha	apitre 1 : La démocratie dans l'ordre juridique suisse	13	
I.	L'intérêt et la structure du chapitre	13	
II.	Un principe structurel de la Constitution	14	
III.	La structure représentative et directe	19	
IV.	La mise en œuvre par les droits politiques		
Cha	apitre 2 : L'initiative populaire	35	
I.	L'intérêt et la structure du chapitre	35	
II.	Les types d'initiatives		
III.	La garantie du droit d'initiative		
IV.	Le processus d'initiative	58	

Chai	pitre 3: Les diverses figures d'initiants109
	L'intérêt et la structure du chapitre
l. II.	La notion d'initiants
III.	Le comité d'initiative
IV.	Les initiants de fait
Deu sur	xième partie : La portée de la volonté des initiants l'interprétation de l'initiative populaire179
Cha	pitre 1 : La volonté des initiants comme notion double 181
I.	L'intérêt et la structure du chapitre
II.	L'interprétation des initiatives comme contexte d'occurrence de la notion de volonté des initiants
III.	Les incertitudes autour de la notion de volonté des initiants209
IV.	La clarification de la notion de volonté des initiants
	pitre 2 : La protection de la volonté imputée aux initiants en que contenu essentiel de l'initiative
I.	L'intérêt et la structure du chapitre
П.	La restructuration du raisonnement interprétatif
Ш.	La protection par le principe de la légalité (art. 5 al. 1 Cst.)
IV.	La protection par la garantie des droits politiques (art. 34 Cst.)316
Cha init	apitre 3 : La prise en compte de la volonté exprimée par les iants pour établir le contenu essentiel de l'initiative391
I.	L'intérêt et la structure du chapitre
П.	L'absence d'autorité des initiants sur l'interprétation des initiatives392
Ш.	L'admissibilité de la prise en compte des manifestations de volonté des initiants
IV.	La délimitation et l'appréciation des manifestations de volonté des initiants à prendre en compte

	isième partie: L'influence des initiants après le itin sur l'initiative populaire449	
Cha	pitre 1 : Les droits d'intervention des initiants après le scrutin 451	
I. II. III.	L'intérêt et la structure du chapitre	
	pitre 2 : La participation des initiants à l'élaboration de la lation de mise en œuvre	
I.	L'intérêt et la structure du chapitre	
II.	L'état de la pratique	
III.	L'appréciation de la pratique	
Conclusion543		
I.	Une clarification des notions d'initiants et de volonté des initiants543	
II.	Une étude transversale de la protection du contenu essentiel des initiatives	
III.	Une proposition de critères pour délimiter et apprécier les manifestations de volonté des initiants	
IV.	Une critique de la participation des initiants au processus de mise en œuvre	
V.	Une discussion apaisée	
Ind	ex555	